

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL **Echelons RÉGIONAL et PRÉ- RÉGIONAL**

1] ORGANISATION SPORTIVE :

1-1) Echelon Régional :

L'échelon régional compte 10 tableaux :

MESSIEURS

- tableau ME	: Elite Messieurs	32 joueurs <u>à chaque tour</u>	Dimanche
- tableau M18	: joueurs – de 18 ans	24 joueurs <u>à chaque tour</u>	Dimanche
- tableau M15	: joueurs – de 15 ans	24 joueurs <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi
- tableau M13	: joueurs – de 13 ans	24 joueurs <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi
- tableau M11	: joueurs – de 11 ans	24 joueurs <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi

DAMES

- tableau DE-D18 Niveau 1	: Elite Dames et joueuses – de 18 ans	16 joueuses <u>à chaque tour</u>	Dimanche
- tableau DE-D18 Niveau 2	: Elite Dames et joueuses – de 18 ans	16 joueuses <u>à chaque tour</u>	Dimanche
- tableau D15	: joueuses – de 15 ans	12 joueuses <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi
- tableau D13	: joueuses – de 13 ans	12 joueuses <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi
- tableau D11	: joueuses – de 11 ans	12 joueuses <u>à chaque tour</u>	Samedi après-midi

1-2) Echelon Pré-Régional :

En dames, un échelon pré-régional est organisé sur 2 secteurs géographiques avec les autres joueuses inscrites.

Les tableaux seront organisés en fonction des inscrites.

En messieurs, il n'y a pas d'échelon pré-régional.

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

Pour le 1^{er} tour, la qualification au niveau régional est établie en tenant compte des points licence du dernier classement officiel diffusé.

Les joueurs et joueuses qui ont terminé 1^{er} de leur catégorie à l'échelon pré-régional lors du dernier tour accèdent à l'échelon régional s'ils ne changent pas de catégorie.

Pour les catégories M13, M11, D13 et D11 la liste des qualifiés sera validée après avis du Conseiller Technique Régional.

Les joueurs numérotés ou classés de 20 à 18 qui participent pour la 1^{ère} fois ou qui reprennent après une saison d'absence sont qualifiés au niveau régional, en fonction des places disponibles.

3] INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace « Mon Club » sur SPID. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à 2 semaines avant chaque tour, dans ce cas, adresser un mail auprès du secrétariat, de la ligue.

4] CONFIRMATION DE PARTICIPATION

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera disponible sur le site de la ligue environ 10 jours avant chaque tour. Chaque club devra confirmer la participation de ses joueurs pour ce tour au plus tard le **mercredi** (minuit) avant la date prévue. Les repêchages seront effectués par mail ou par téléphone à partir du jeudi. **Un joueur inscrit mais n'ayant pas confirmé sa participation ne pourra jouer lors de ce tour.**

Une pénalité financière de 5 € sera demandée au club dans le cas où un joueur inscrit et ayant confirmé sa présence est absent le jour de la compétition sans excuse.

5] DEROULEMENT SPORTIF :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter l'exclusion, il est impératif de se référer à l'article 8 concernant les forfaits.

Lors du premier tour, les tableaux seront constitués en tenant compte des points classement licence du dernier classement officiel diffusé.

A chaque tour du tableau DE-D18 il sera fait en sorte qu'il y ait au moins trois D18 dans le même niveau, ceci afin que les trois joueuses puissent jouer la montée dans la division supérieure.

5-1) 1^{ère} PHASE : POULES :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent en suivant les placements suivants.

Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du dernier classement officiel diffusé, en cas d'ex æquo, par tirage au sort.

Pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour dans l'ordre du classement du tour précédent de la division, puis des joueurs 1^{ers} de départementale dans l'ordre décroissant des points classement licence du dernier classement officiel diffusé en cas

d'ex æquo par tirage au sort, puis des 2^{èmes} dans l'ordre décroissant des points classement licence du dernier classement officiel diffusé, puis du 3^{ème}.

5-1-1) Pour le tableau ME :

Les 32 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 4 joueurs.

5-1-2) Pour le tableau M18 :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 6 joueurs.

5-1-3) Pour les tableaux M15, M13 et M11 :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

5-1-4) Pour les tableaux DE-D18-Niveau 1 et Niveau 2 :

Les 16 qualifiées sont réparties sur 4 poules de 4 joueuses.

5-1-5) Pour les tableaux D15, D13 et D11 :

Les 12 qualifiées sont réparties sur 2 poules de 6 joueuses.

5-2) 2^{ème} PHASE : TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral pour toutes les catégories.

5-2-1) Pour le tableau ME:

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4 et les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 17 à 24 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes par tirage au sort intégral aux numéros 25 à 32 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

5-2-2) Pour les tableaux M18 :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 24 joueurs de la manière suivante :

- les premiers et deuxièmes de poule sont placés pour les places 1 à 8. Le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4. Les deuxièmes de poule par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes et quatrièmes de poule sont placés pour les places 9 à 16. Les troisièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9 et 12. Les quatrièmes de poule par tirage au sort intégral aux numéros 13 à 16 dans l'autre demi tableau de leur troisième respectif.
- les cinquièmes et sixièmes de poule sont placés pour les places 17 à 24. Les cinquièmes par tirage au sort intégral aux numéros 17 et 20. Les sixièmes de poule par tirage au sort intégral aux numéros 21 à 24 dans l'autre demi tableau de leur cinquième respectif.

5-2-3) Pour les tableaux M15, M13 et M11 :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 24 joueurs de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4 et les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes par tirage au sort intégral aux numéros 17 à 24 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

5-2-4) Pour les tableaux DE-D18-Niveau 1 et Niveau 2:

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- la première de la poule 1 en n°1, la première de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes par tirage au sort intégral aux numéros 13 à 16 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

5-2-5) Pour les tableaux D15, D13 et D11 :

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 12 joueuses avec 6 groupes de 2 joueuses:

- les joueuses classées 1^{ère} des 2 poules jouent les places 1 et 2, les joueuses classées 2^{ème} des 2 poules jouent les places 3 et 4, etc..

6] MONTEES:

6-1) A l'échelon régional, montent à l'échelon national :

- N2 ME les 4 premiers joueurs du tableau Elite Messieurs
- N2 M18 les 2 premiers joueurs du tableau M18
- N2 M15 les 2 premiers joueurs du tableau M15
- N2 M13 les 2 premiers joueurs du tableau M13
- N2 M11 les 2 premiers joueurs du tableau M11
- N2 DE les 2 joueuses DE les mieux classées du tableau DE-D18-Niveau 1 ou Niveau 2

- N2 D18 les 2 joueuses D18 les mieux classées du tableau DE-D18-Niveau 1 ou Niveau 2
- N2 D15 les 2 premières joueuses du tableau D15
- N2 D13 les 2 premières joueuses du tableau D13
- N2 D11 les 2 premières joueuses du tableau D11

6-2) A l'échelon régional, montent en catégorie supérieure :

- DE-D18- Niveau 2, les 2 premières montent en DE-D18 Niveau 1

6-3) A l'échelon pré-régional, montent à l'échelon régional :

- les 2 meilleures DE, D18, D15, D13 et D11.

6-4) A l'échelon départemental montent en régionale :

- les 3 premiers du département 76 et les 2 premiers pour les autres départements en ME, M18, M15, M13 et M11.

7] DESCENTES:

7-1) Descentes de Nationale 2 en régional :

Les D18 qui descendent de Nationale 2 sont placées dans le tableau où se trouvent déjà une joueuse de cette catégorie d'âge.

7-2) Descendent à l'échelon régional Niveau 2:

- DE-D18 Niveau 1 autant de joueuses que nécessaire pour avoir 16 joueuses qualifiées au tour suivant.

7-3) Descendent à l'échelon pré-régional :

- DE-D18 Niveau 2 autant de joueuses que nécessaire pour avoir 16 joueuses qualifiées au tour suivant.
- D15, D13 et D11 autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant.

7-4) Descendent à l'échelon départemental :

- ME autant de joueurs que nécessaire pour avoir 32 joueurs qualifiés au tour suivant.
- M18, M15, M13 et M11 autant de joueurs que nécessaire pour avoir 24 joueurs qualifiés au tour suivant.

8] FORFAITS :

8-1) Les forfaits devront être déclarés avant la date limite annoncée sur les convocations. Le joueur sera rétrogradé à l'échelon inférieur.

8-2) Tout forfait non déclaré et non excusé par écrit pour un joueur ayant validé sa participation à un tour, entraînera l'exclusion de l'épreuve pour la saison en cours.

8-3) Dans la mesure du possible, tous les forfaits déclarés seront remplacés.

9] ABANDON :

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.